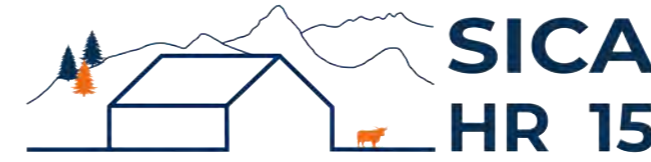


DOSSIER DE PERMIS MODIFICATIF



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: M. BOUT Killian
Le Pouget
48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Localisation
du projet: Le Pouget
48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Description du projet de construction

Permis initial n° PC048 058 23 C0004 accordé le 14/11/2023

Modifications :

- 1- Changement de la surface du bâtiment d'élevage.
- 2- Modifications des hauteurs du bâtiment d'élevage.

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-11

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal
Architecte : Audrey ESCOT

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

A Aurillac, le 23/01/2025

Dessiné par:

Marion ARMANDET

N° Client:
482307

N° Document:
PC01

N° de page:
1/6

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

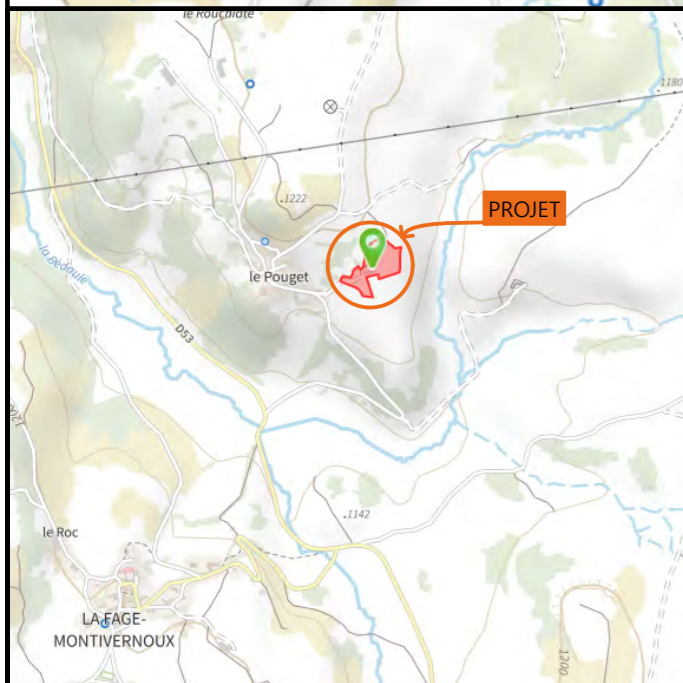
-	23/01/2025	M.A.	Dossier permis modificatif.
-	14/11/2023	M.A.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications

PC1a - PLAN DE SITUATION IGN

Échelle: 1/25000^e

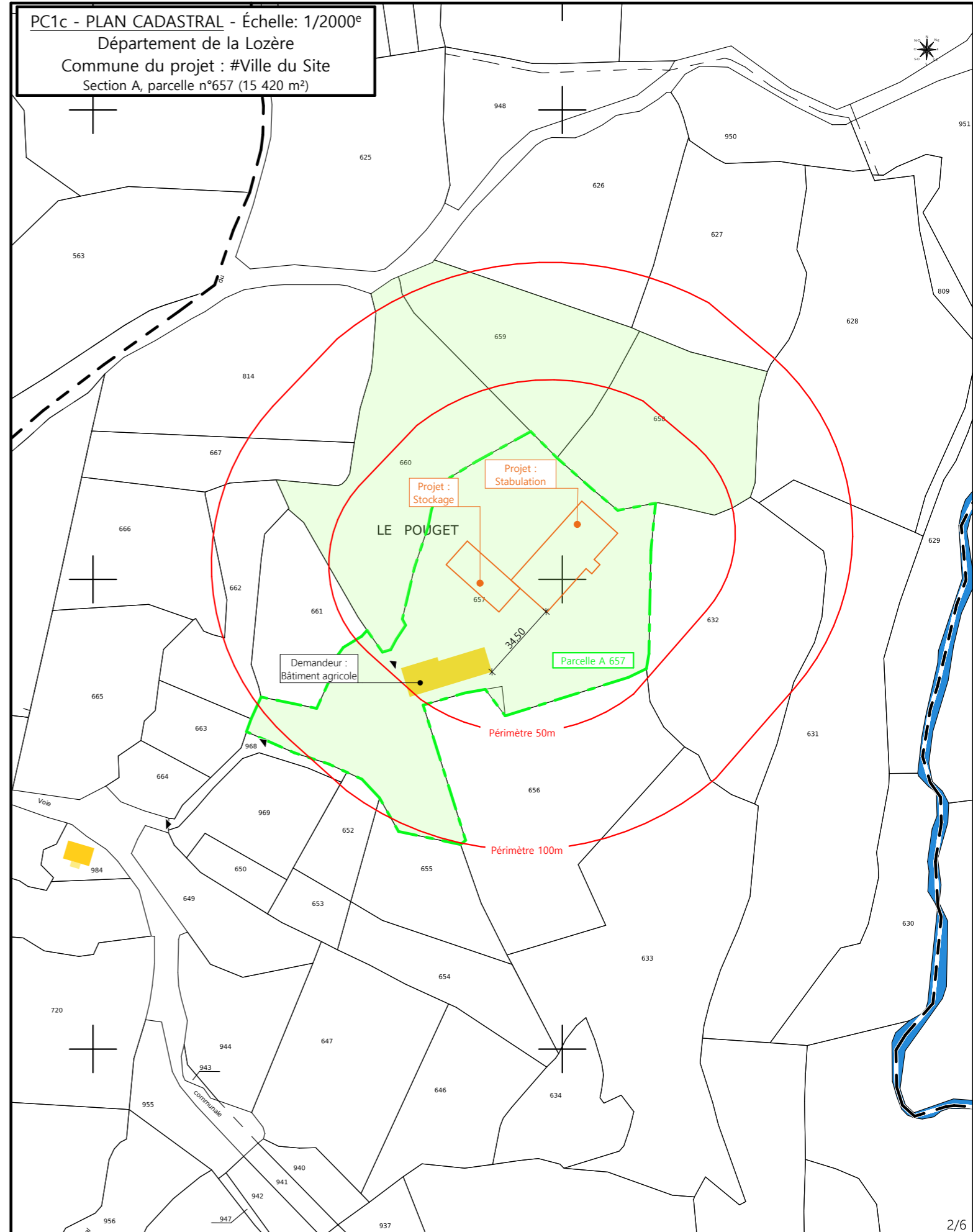


PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR:
RNU - Règlement National d'Urbanisme



PC1c - PLAN CADASTRAL - Échelle: 1/2000^e

Département de la Lozère
Commune du projet : #Ville du Site
Section A, parcelle n°657 (15 420 m²)



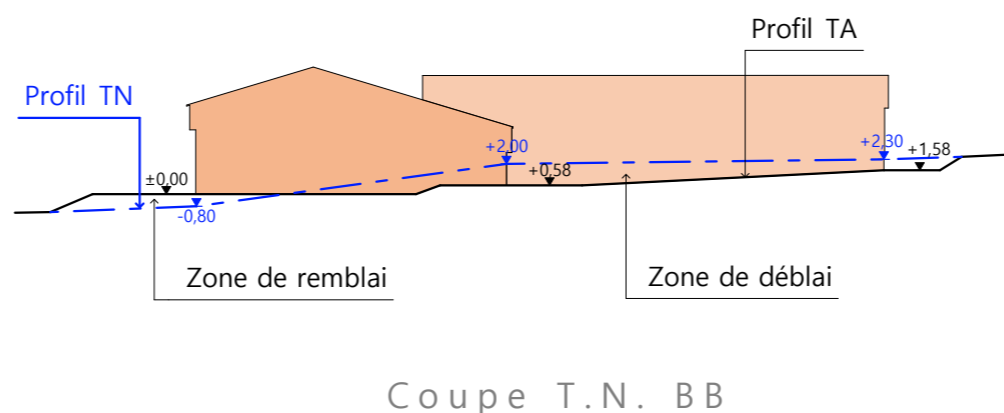
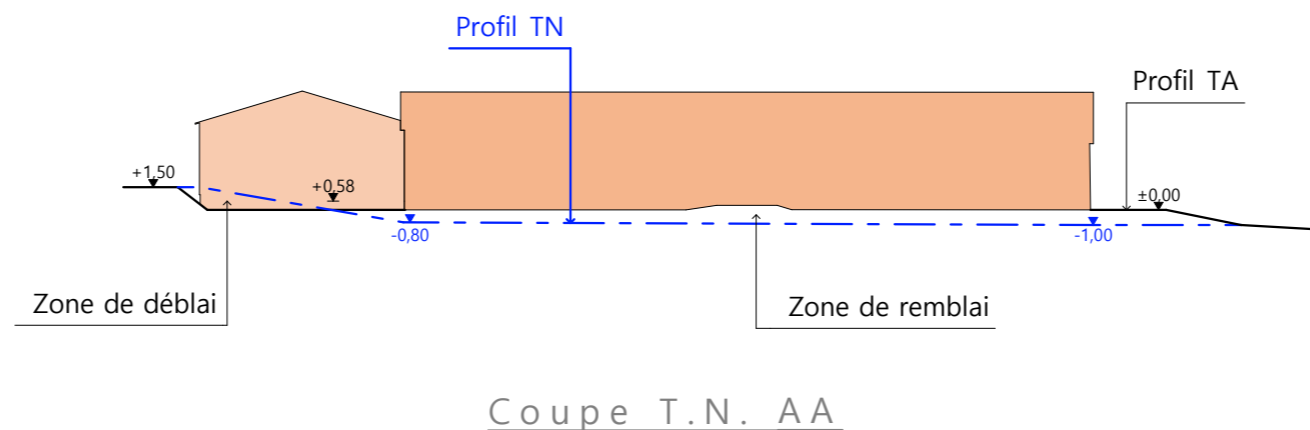
N° Client: 482307	Projet : Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage				
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
	Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian	Adresse du projet: Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX			
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE		PC1a,b,c	Éch: Variée	Dessiné par: Marion ARMANDET	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Audrey ESCOT
		Aurillac, le 23/01/2025			



Commune du projet : #Ville du Site Section A, parcelle n°657 (15 420 m ²)	Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants Evacuation des EP vers le milieu naturel ► Accès existant ► Accès à créer	Surface d'emprise au sol créée : 1 436,00 m ² Surface de plancher créée : 1 286,00 m ²	N° Client: 482307 Projet : Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Altitude : 1220 m	◆ ±0,00 Niveau terrain naturel ◆ ±0,00 Niveau terrain aménagé	N° Client: 482307 Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian Adresse du projet : Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX	PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE PC1a,b,c-5 Éch: 1:500 Aurillac, le 23/01/2025 Dessiné par: Marion ARMANDET Architecte : Audrey ESCOT SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Audrey ESCOT

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500^e



- Bâtiment existant
- Bâtiment projeté

PC4 - Notice descriptive

A) ETAT DES LIEUX

Σ Adresse et référence(s) cadastrale(s) : Le projet est situé au « Pouget », sur la commune de LA FAGE MONTIVERNOUX. La construction envisagée sera implantée sur la parcelle cadastrée 000 A 657 d'une surface de 15 420 m².
Parcelles en propriété : 000 A 658, 000 A 660, 000 A 659, 000 A 657.
Surface totale : 30 850 m²

- Σ Accès : une voie communale prolongée par un chemin rural permet l'accès à la propriété au sud-ouest.
- Σ Constructions dans un rayon 100m/50m : Dans un rayon de 100m, il n'y a qu'un bâtiment agricole appartenant au demandeur.
- Σ Point d'eau cadastré à 35m : sans objet
- Σ Construction(s) existante(s) sur la propriété :

La propriété est déjà occupée par un bâtiment agricole situé au sud de l'exploitation. La partie la plus récente est une construction métallique avec une bardage de couleur crème (RAL 9002 ou approchant) + translucides et une couverture en tôle d'acier gris.

- Σ Topographie : Le terrain est en pente avec un point haut au nord-ouest et le point bas au sud-est.
- Σ Raccordement existant : Le bâtiment existant est déjà raccordé aux réseaux communaux.
- Σ Périmètre de protection d'un monument historique : s. o.

B) PROJET ET IMPLANTATION

- Σ Présentation du projet :

Le projet de M. BOUT consiste à construire deux bâtiments agricoles : l'un servira de bâtiment de stockage fourrage et le second sera dévolu au logement animal.

- Σ Implantation / Forme / Surface :

Les deux projets, d'une surface de plancher de 1286 m², seront disposés en « L ». Chacun sera de plan rectangulaire, couvert à 2 pans.

- Σ Déblais / Remblais : Le bâtiment principal (d'élevage) sera implanté parallèlement aux courbes de niveaux afin de limiter les mouvements de terre. Le bâtiment de stockage sera semi-enterré pour préserver au maximum la topographie du terrain.

- Aménagement des abords :

Une plateforme sera aménagée autour du bâtiment de stockage et permettra de relier l'ensemble bâti appartenant à l'exploitation.

- Accès :

L'accès à la propriété ne sera pas modifié.

· Nécessité agricole :

Ce bâtiment permettra le logement de vaches allaitantes pour palier à l'augmentation d'effectif de bovins du jeune agriculteur. Le projet grange permettra le stockage du fourrage nécessaire aux animaux. Ces constructions permettront également d'améliorer les conditions de travail de l'éleveur et le bien-être des animaux.

· Effluents :

Les déjections animales de type fumier de litière accumulée seront stockées au champ avant épandage sur les parcelles agricoles, selon les conditions règlementaires.

· Réseaux / Traitement EP :

Ce nouveau bâtiment sera raccordé aux réseaux communaux existants et desservant d'ores et déjà l'exploitation et les eaux pluviales seront évacuées dans le milieu naturel.

· Matériaux :

Les matériaux et teinte choisies sont :

Structure : mixte bois/métal

Façades : bardage métallique RAL7006 + translucides en partie haute

Longrine béton brute

Menuiseries : Portes coulissantes et porte piéton pour LT : métalliques, couleur et aspect identique au bardage. Les deux portes en façade sud est auront des translucides en partie haute.

Fenêtre LT : Aluminium RAL 7006 ou gris moyen

Couverture : tôle d'acier RAL 7022


· Végétation :

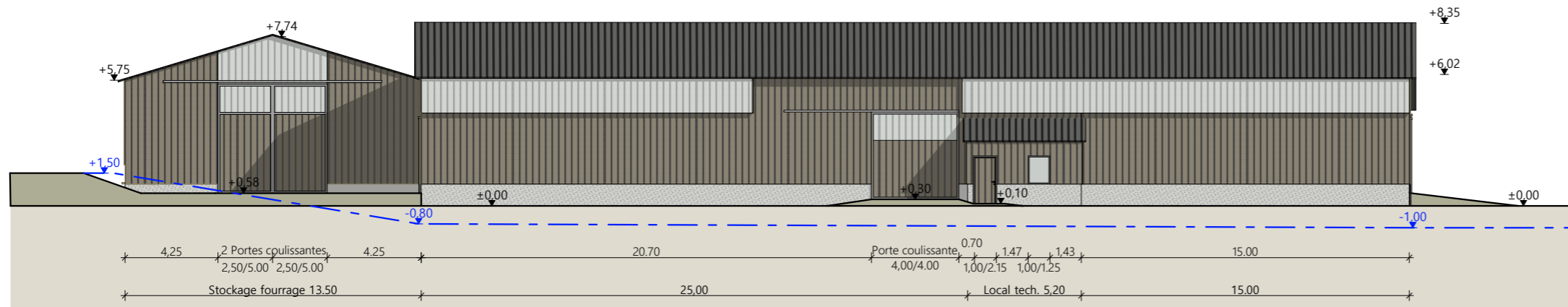
Les talus seront végétalisés. Les arbres au sud seront conservés.

- CONCLUSION

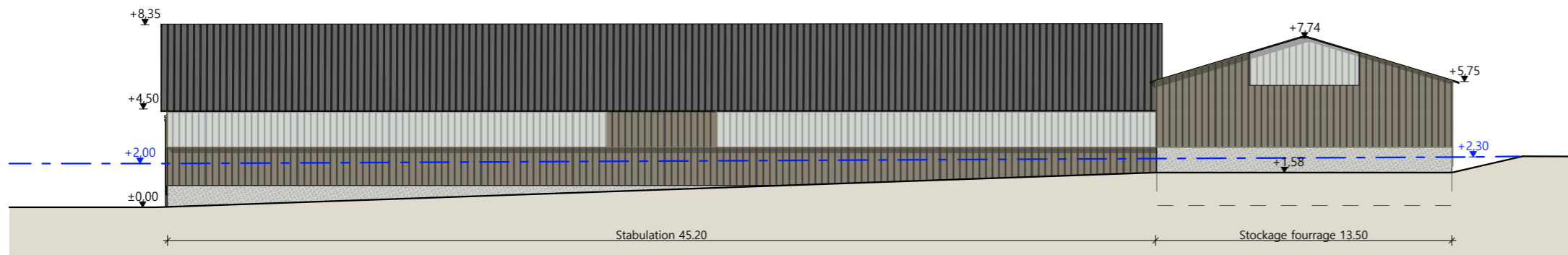
Le projet, tant dans son implantation que dans le choix des matériaux et des couleurs a été étudié afin de s'intégrer au mieux à son environnement en limitant son impact dans le paysage.

4/6

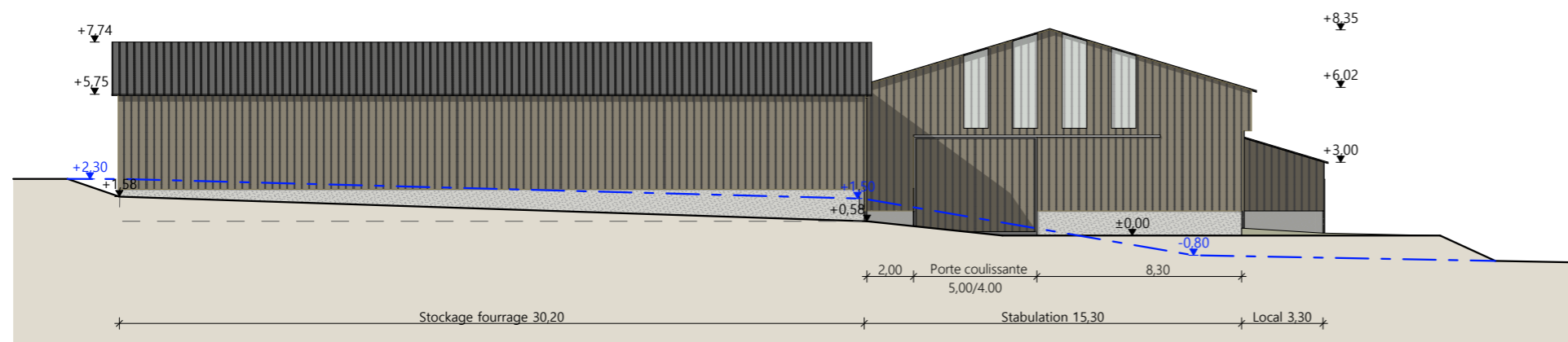
N° Client: 482307	Projet : Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage		Dessiné par: Marion ARMANDET	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Audrey ESCOT
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE			
	Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian	Adresse du projet: Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX		
COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE		PC1a,b,c	Éch: 1:500	
		Aurillac, le 23/01/2025		



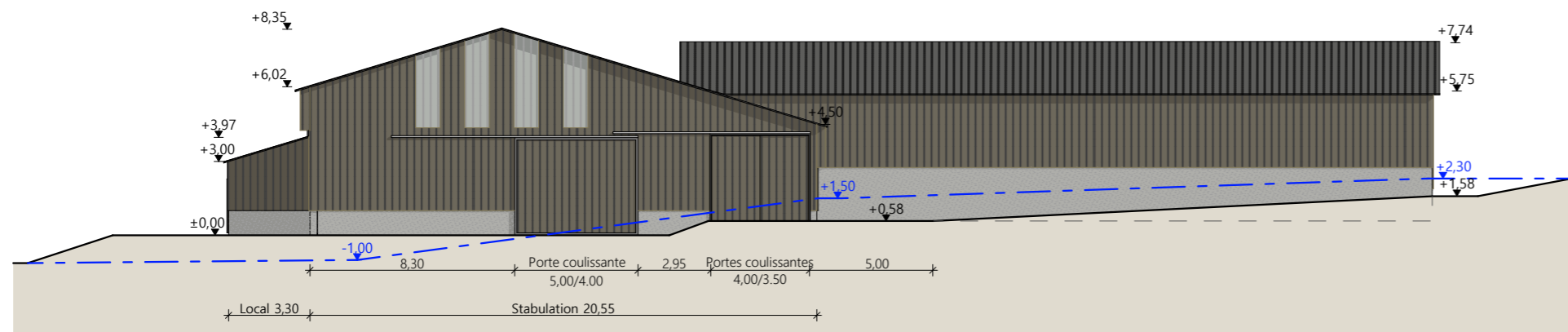
Façade Sud Est



Façade Nord Ouest



Façade Nord Est



Façade Nord Est

Matériaux du projet : STOCKAGE FOURRAGE

Maçonnerie :	- murs béton brut
Bardage :	- métallique non isolé beige RAL 7006
Menuiseries :	- métallique beige RAL 7006 + translucides sur le haut
Charpente :	- bois
Couverture :	- Métallique RAL 7022

Matériaux du projet : LOCAL TECHNIQUE

Maçonnerie :	- murs béton brut
Bardage :	- Métallique non isolé beige RAL 7006
Menuiseries :	- Métallique beige RAL 7006
Charpente :	- bois
Couverture :	- Métallique RAL 7022

Matériaux du projet : STABULATION

Maçonnerie :	- murs béton brut
Bardage :	- métallique non isolé beige RAL 7006
Menuiseries :	- métallique
Charpente :	- bois + métal
Couverture :	- Métallique RAL 7022

N° Client: 482307	Projet : Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage		Dessiné par: Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Audrey ESCOT	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE				
	Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian	Adresse du projet: Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX			
	PLANS DE FACADES				PC1a,b,c
		Aurillac, le 23/01/2025			

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client: 482307

Projet : Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian

Adresse du projet : Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Dessiné par:

Marion ARMANDET

SICA HR 15
Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'oeuvre
Architecte : Audrey ESCOT

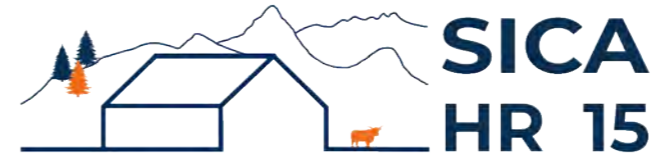
DOCUMENT GRAPHIQUE

PC1a,b,c

Éch: sans

Aurillac, le 23/01/2025

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: M. BOUT Killian

Le Pouget

48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Localisation

Le Pouget

du projet :

48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Description du projet de construction

Permis initial n° PC048 058 23 C0004 accordé le 14/11/2023

Modifications :

- 1- Changement de la surface du bâtiment d'élevage.
- 2- Modifications des hauteurs du bâtiment d'élevage.

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200° et 1/500°		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100° et 1/200°		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment:

Jean-Charles COMMANDRÉ
Chambre d'agriculture de la Lozère
25 Avenue Foch
48000 MENDE
Tél. : 04 66 65 62 00



A Aurillac, le 23/01/2025

Dessiné par:

Marion ARMANDET

N° Client:
482307

N° Document:
TECH01

N° de page:
1/4

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

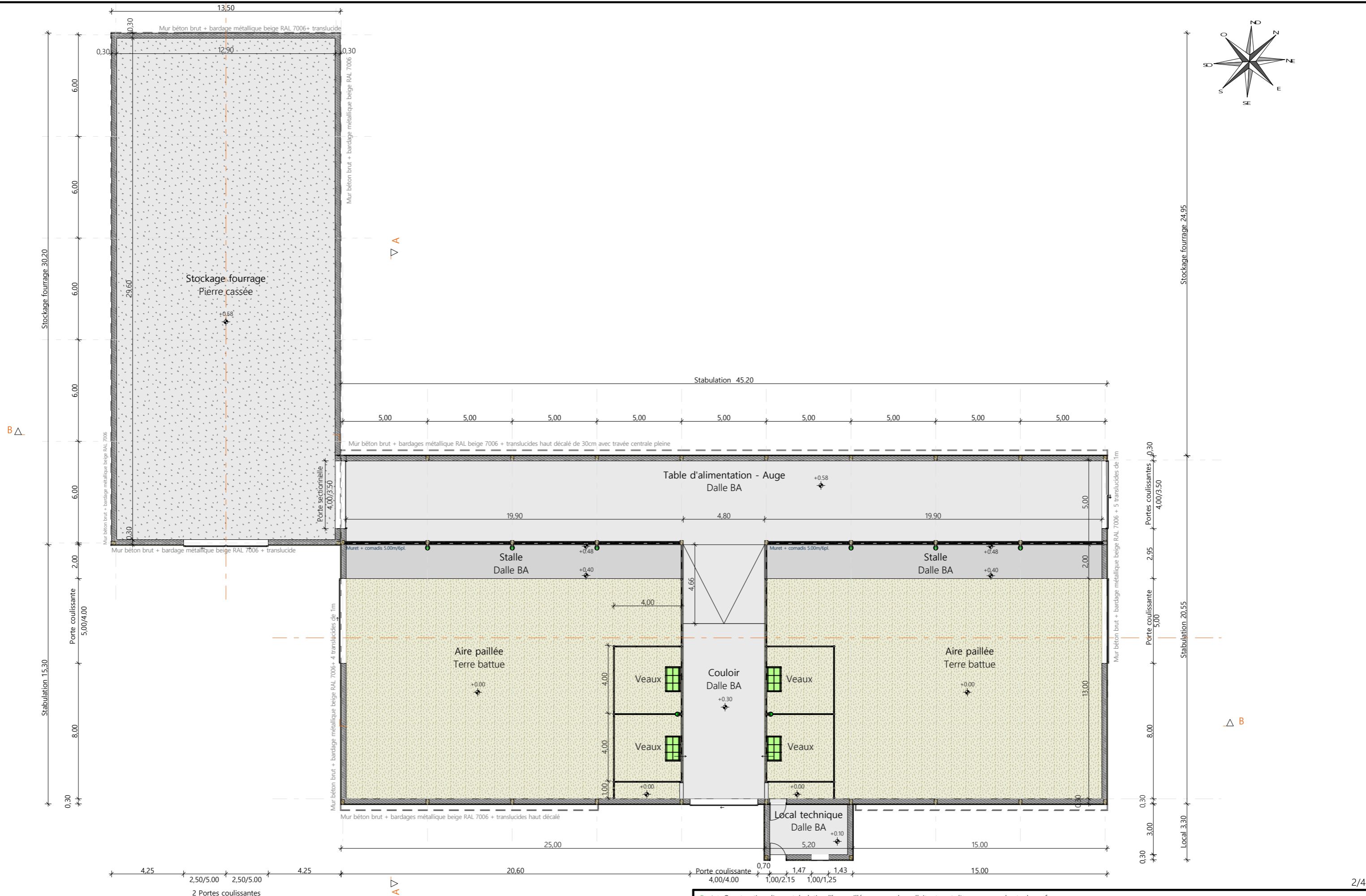
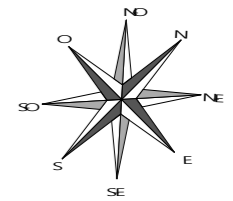
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

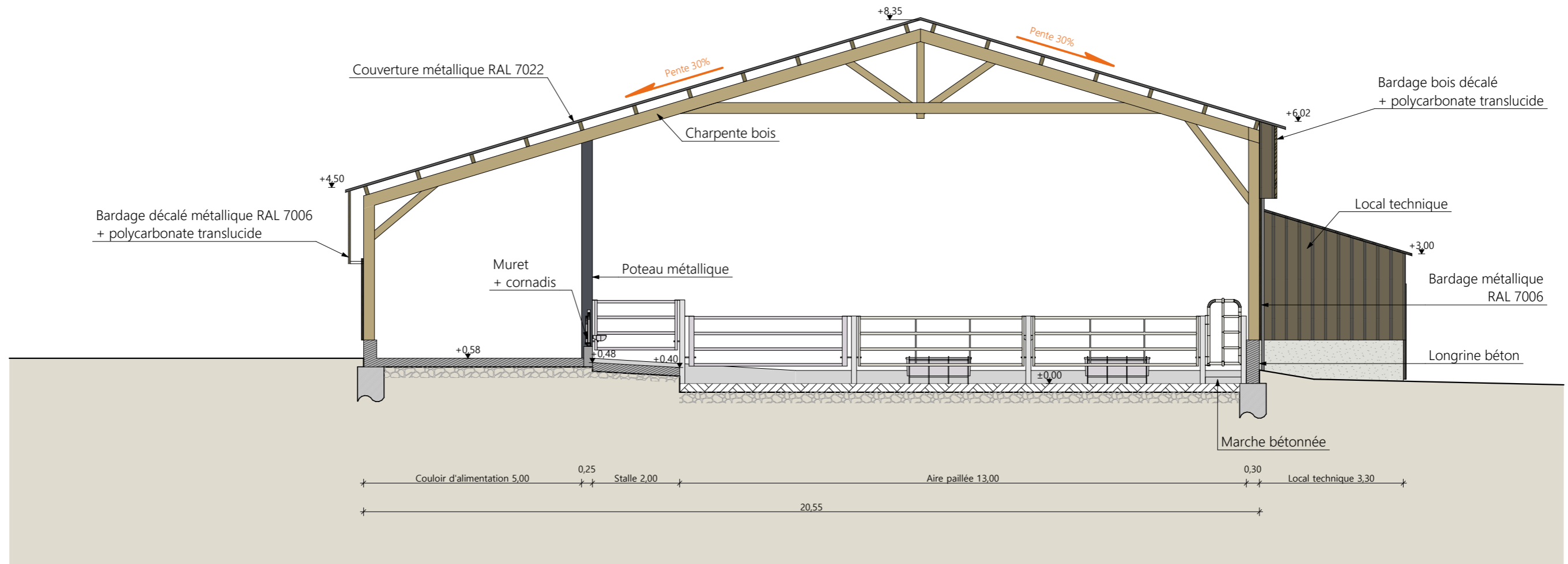
23/01/2025 M.A. Dossier de permis modificatif.

- 14/11/2023 M.A. Dossier initial, première édition.

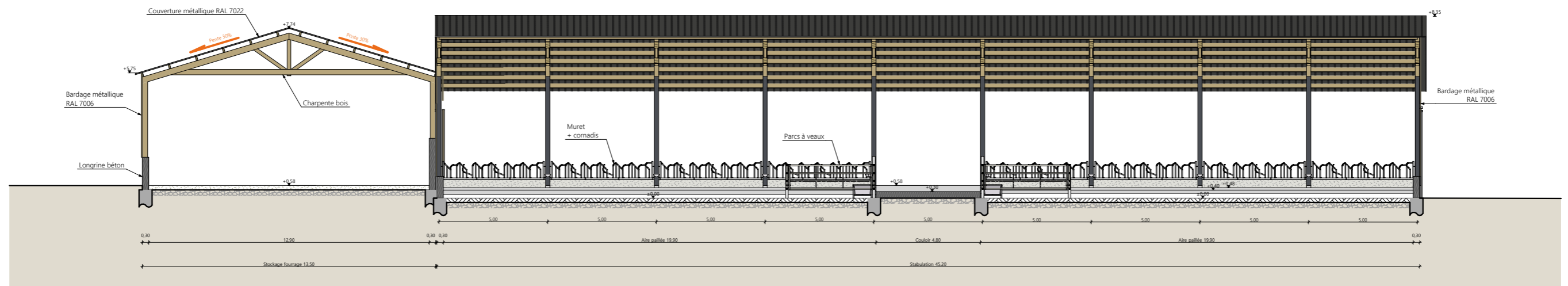
Ind Date Par Modifications



Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage		Dessiné par: Marion ARMANDET	
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian - Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX	
VUE AU SOL		Éch: 1:200 ^e	Conseiller Bâtiment: Jean-Charles COMMANDRÉ
		DET1	Aurillac, le 23/01/2025.



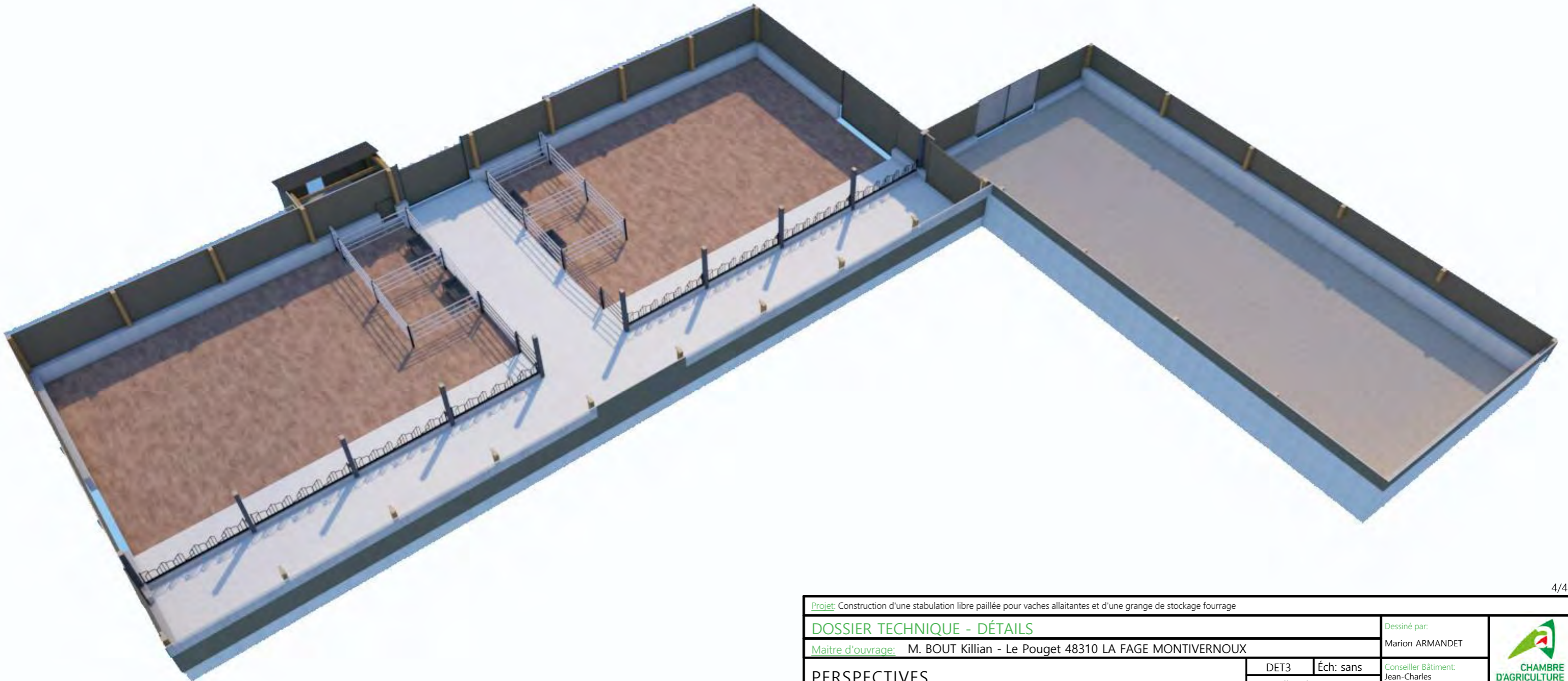
Coupe AA



Coupe BB

Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage		Dessiné par: Marion ARMANDET	
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Conseiller Bâtiment: Jean-Charles COMMANDRÉ	
Maître d'ouvrage: M. BOUT Killian - Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX		Éch: 1:100, 1:200	
COUPE DE PRINCIPE		Aurillac, le 23/01/2025.	





Projet: Construction d'une stabulation libre paillée pour vaches allaitantes et d'une grange de stockage fourrage

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

Maitre d'ouvrage: M. BOUT Killian - Le Pouget 48310 LA FAGE MONTIVERNOUX

Dessiné par:
Marion ARMANDET

PERSPECTIVES

DET3 | Éch: sans
Aurillac, le 23/01/2025.

Conseiller Bâtiment:
Jean-Charles
COMMANDRÉ

